



Direction Organisation Compétitions

REUNION DU 27 JANVIER 2025

Membres Présents Messieurs

- | | |
|-------------|---------------|
| - BOUGUESSA | Allaoua |
| - TERRAS | Mohamed Salah |
| - BOUKRIA | Abdelhakim |
| - HIOUR | Abdelouahab |

AFFAIRE N° 44/ Rencontre SBA – ASTM (U 17) du 25/01/2025

- Partie arrêtée à la 36° minute
- Après lecture de la feuille de match
- Après lecture du rapport de l'arbitre
- Attendu que la rencontre est programmée le 25.01.2025 à REDJAS (insérée su site LFWM).
- Attendu que la lecture de la feuille de match, il ressort que l'arrêt de la rencontre est motivé par l'absence du médecin l'équipe de SBA
- Attendu qu'après une attente réglementaire, l'arbitre constate effectivement l'absence du médecin, annula la rencontre

A l'égard de tout ce qui précède, la commission décide ce qui suit :

- Match perdu par pénalité à l'équipe « U 17 » de SBA pour en attribuer le gain du match à l'équipe du ASTM qui marque trois points (00) et score de trois buts à zéro (00)

Plus une amende de 10.000.00 DA infligée au club SBA

Circulaire FAF N° 004 du 15.11.2023. Décision Bureau Fédéral